

Les pratiques de soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC) : l'accompagnement de personnes et de milieux de vie favorables à la stabilité résidentielle, au bien-être et à la qualité de vie

Jacques Caillouette, Université de Sherbrooke
Judith Lapierre, Université Laval

RÉSUMÉ

Cet article définit le soutien communautaire en logement social et communautaire au Québec comme relevant de pratiques d'accompagnement à la fois individuelles et collectives. Il analyse les propos de personnes intervenantes et gestionnaires provenant de six entretiens de groupe réalisés en 2020 et 2021 dans le cours d'une recherche plus ample sur les besoins et les pratiques de soutien communautaire au Québec. L'hypothèse défendue est que la finalité du soutien communautaire et ses modes opératoires tiennent d'un accompagnement tout autant collectif des milieux de vie qu'individuel des personnes locataires, mais cela toujours dans une optique d'inclusion sociale, de développement du pouvoir d'agir et de stabilité résidentielle, et non de prise en charge. D'un point de vue théorique et axiologique, les auteur.e.s font appel à la théorie critique de la justice sociale de Nancy Fraser et à la théorie du *care*, mettant l'accent par la même sur la vie ordinaire et la prévention.

ABSTRACT

This article defines community support for social and community housing in Québec as relating to both individual and collective support practices. It analyzes the comments of stakeholders and managers from six group interviews carried out in 2020 and 2021 as part of broader research on the needs and practices for community support in Québec. The hypothesis defended is that the purpose of community support and its operating methods are as much a collective accompaniment for living environments as an individual accompaniment for tenants, always with a view towards social inclusion, empowerment, and residential stability rather than towards the management of people. On a theoretical and axiological level, the authors base themselves on Nancy Fraser's critical theory of social justice and on the theory of care with an emphasis on ordinary life and prevention.

Keywords / Mots clés : soutien communautaire, logement social, accompagnement collectif et individuel, justice sociale, théorie du *care* / community support, social housing, collective and individual accompaniment, social justice, theory of care

INTRODUCTION

Il est important de mieux comprendre les pratiques de soutien communautaire en logement social ou communautaire pour en arriver à une meilleure reconnaissance de celles-ci sur le plan social et à une meilleure compréhension des finalités et stratégies d'action sur le plan du savoir. À partir de propos de personnes intervenantes et gestionnaires, nous visons dans cet article à définir ces pratiques selon leur double dimension d'accompagnement individuel des personnes et d'accompagnement collectif des milieux de vie. Nous n'aborderons pas ici d'autres dimensions essentielles à la définition de ces pratiques, à savoir la co-construction des partenariats, l'intersectorialité, notamment avec le réseau de la santé et des services sociaux, la concertation régionale et provinciale, ou la contribution au développement des communautés des territoires locaux, villageois ou de quartier, bien que ces dimensions soient constitutives des pratiques de soutien communautaire et présentes dans le corpus de nos données de recherche. Nous limitons notre objet d'étude à comment le soutien communautaire constitue à sa base une pratique d'accompagnement autant des personnes que des milieux de vie. Ce rapport de l'individuel et du collectif, parfois en hybridation, constitue l'objet de notre analyse.

L'hypothèse émise est que la finalité du soutien communautaire tient d'un accompagnement tout autant individuel que collectif des milieux de vie, mais cela toujours dans une optique d'inclusion et de justice sociales et de développement du pouvoir d'agir et de la stabilité résidentielle, et non de prise en charge. Pour soutenir cette hypothèse, nous nous appuyons sur les propos de personnes intervenantes, et parfois gestionnaires, en soutien communautaire. Dans le cadre d'une recherche sur les besoins et pratiques de soutien communautaire en logement social, en habitation communautaire et en coopératives d'habitation (Lapierre et al., 2024), nous avons entre autres mené, en 2020 et 2021, vingt-deux ($N = 22$) entretiens de groupes, dans neuf ($N = 9$) régions du Québec—Outaouais, Montérégie, Montréal, Laval, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles de la Madeleine, Côte Nord—auprès de personnes intervenantes et gestionnaires afin de connaître leurs perspectives sur les besoins et pratiques de soutien communautaire.

Les propos spécifiques des personnes intervenantes et gestionnaires que nous analysons et citons pour appuyer notre réflexion proviennent de six ($N = 6$) de ces entretiens de groupe, soit, pour les personnes intervenantes, ceux de Montréal, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale et Outaouais et, pour la personne gestionnaire, celui de Capitale-Nationale.

Nous entamons notre exposé en reliant les pratiques de soutien communautaire aux parcs immobiliers relevant de l'économie publique et de l'économie sociale. La crise du logement au Québec provoque l'appauvrissement et l'instabilité résidentielle de plusieurs personnes locataires, souvent à faibles et modestes revenus. Il devient donc important de montrer que des éléments de solution existent pour juguler cette crise et créer des logements abordables et favorables à la stabilité résidentielle et nécessaires au bien-être et à la qualité de vie. Ensuite, nous abordons historiquement les pratiques de soutien communautaire en rattachant leur développement au travail de rue et au travail de milieu, une approche qui nous permet par la suite de développer notre analyse du soutien communautaire d'abord en tant qu'accompagnement individuel des personnes, tout en distinguant cet accompagnement des services relevant de la responsabilité du secteur public, et, ensuite, du point de vue collectif, comme accompagnement à la production de milieux de vie favorables au

pouvoir d'agir, au bien-être et à la qualité de vie, y compris la santé. Nous nous rapportons alors à la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser et de ses principes (redistribution, reconnaissance et participation) et à la théorie du *care*, mettant l'accent sur la vie ordinaire et la prévention. Nous nommons enfin trois principes d'intervention du soutien communautaire : la création du lien, le « devenir acteur » par le pouvoir d'agir, et la participation citoyenne interne, collective et communautaire.

DES PRATIQUES SE DÉPLOYANT DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Au Québec, les trois types de tenures auxquelles se rattachent les pratiques de soutien communautaire en habitation répondent à des principes d'économie publique ou d'économie sociale ou solidaire, c'est-à-dire à un type d'économie qui a « pour but plus ou moins explicite le service de l'intérêt collectif ou général » (CIRIEC-Canada, s.d.) et non une finalité convertie étroitement en recherche de profits de location ou de spéculation immobilière (Laflamme, 2019). Le récent Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire (Québec, 2022) note lui aussi que les tenures publiques ou communautaires immobilières relèvent d'une « finalité sociale plutôt qu'une finalité de profit ». Cette finalité à caractère social est centrale si l'on veut juguler la crise du logement. Il importe, en effet, de comprendre que la crise du logement au Québec est vécue par les locataires et non par les propriétaires ou les investisseurs immobiliers qui ne cessent de s'enrichir. Pour ces derniers, le vécu en est plutôt un de prospérité. Les individus ou groupes immobiliers qui investissent dans l'immobilier, de même que les acteurs financiers qui, avec la financiarisation du logement, prêtent à ces promoteurs (FRAPRU, 2022), connaissent un marché—exception faite du logement abordable—propice à l'investissement et à l'enrichissement. Véronique Laflamme exprime bien cette situation, de deux vécus fort différents avec la crise du logement, quand elle dit que « le marché immobilier demeure une *business* payante ... [et que] c'est le droit au logement qui passe à la trappe » (Laflamme, 2019). La crise du logement constitue une source importante d'appauvrissement pour les personnes à faibles et très faibles revenus qui ne vivent pas en logements sociaux, communautaires ou coopératifs, sont déjà fragilisées socialement et économiquement, et doivent consacrer souvent une grande part de leur budget au logement au détriment de leurs autres besoins fondamentaux comme la nourriture, le chauffage, le transport et l'éducation. Bien que pour les logements subventionnés la part dédiée au logement ne varie pas, les répercussions de la crise économique se font ressentir sur d'autres plans (alimentation, éducation, biens et services divers, etc.).

Définissons l'espace du logement social et communautaire où se déploient les pratiques de soutien communautaire et voyons dans quelle mesure nos gouvernements investissent dans ces types d'espaces locatifs comme remède à la crise du logement et des problèmes d'appauvrissement qu'elles entraînent. Gaudreau (2022) définit ainsi le secteur du logement relevant autant de l'économie sociale et de l'économie publique que du logement social hors marché :

Le logement social se définit comme un type d'habitation dont la construction a été financée par l'État et dont la gestion est confiée à des acteurs non marchands, soit à des organismes municipaux ou à but non lucratif. Il a aussi la particularité d'offrir, en totalité ou en

partie, des logements dits subventionnés dont le loyer est calculé en proportion du revenu des locataires et qui, en règle générale, ne peut dépasser 25% de ce dernier. (Gaudreau, 2022, p. 46)

Cette définition recouvre les trois types de logements sociaux auxquels les pratiques de soutien communautaire renvoient, soit : 1) les habitations à loyer modique (HLM), qui sont du secteur public et gérées par les Offices municipaux d'habitation (OMH); 2) les organismes à but non lucratif d'habitation (OSBL-H), eux aussi financés par l'État, mais gérés par des organismes communautaires reconnus dont le conseil d'administration se compose le plus souvent de personnes représentant les locataires, d'acteurs communautaires et sociaux locaux et parfois d'acteurs municipaux; et enfin 3) les coopératives d'habitation, gérées collectivement par leurs occupants, lesquels, pour une partie ou le tout, bénéficient, s'ils y sont éligibles, du programme de supplément au loyer (PSL) (Québec, 2022; Gaudreau, 2022).

Ce parc de logement lié à l'économie sociale ou publique est un espace important d'offre de logements abordables ou subventionnés selon les revenus des personnes locataires et devrait donc être fortement encouragé par nos politiques publiques. Or, Gaudreau (2022) affirme le contraire et soutient que, dans le parc immobilier locatif global, ce type de logement a toujours été relégué à une position marginale pour ne pas nuire au développement du logement privé. Nous reviendrons sur ce point quand nous présenterons les pratiques de soutien communautaire en lien avec la justice sociale.

LA SPÉCIFICITÉ DE LA PRATIQUE DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE : ENTRE TRAVAIL DE RUE ET TRAVAIL DE MILIEU

Nous voyons que les pratiques de soutien communautaire s'inscrivent dans un cadre résidentiel relevant de l'économie publique et de l'économie sociale. Innovantes socialement (Bergeron-Gaudin et Jetté, 2021), ces pratiques de soutien communautaire émergent à Montréal dans les années 1980. Pour s'attaquer à la problématique de l'itinérance et de l'exclusion sociale, les OSBL d'habitation montréalais voient que les personnes itinérantes ou proches de l'itinérance ont besoin, outre l'accès à un logement, d'un soutien individuel et collectif pour se créer des lieux d'appartenance. Ce soutien devrait être double, soit l'accompagnement de la personne et la création ou la préservation de milieux de vie propices à l'inclusion sociale. Dans ces pratiques de soutien, ce qui émerge d'innovant est l'intégration, ou du moins le côtoiement, de pratiques d'accompagnement individuel et communautaire, le tout en référence aux milieux de vie concrets où les personnes locataires évoluent.

Ce qui caractérise ces pratiques est qu'elles relèvent, d'une part, d'une méthodologie d'intervention collective qui « suppose de développer l'aptitude à l'animation des groupes, des réseaux locaux d'action, et à la résolution des conflits, de même que l'habileté à repérer, conforter et promouvoir chez autrui des compétences » et « également une proximité et une connaissance fine des territoires, de leur dynamique collective et des réseaux locaux d'action qui les composent » (Bourque, 2017, p. 34) et, de l'autre, de capacités d'accompagnement d'aide individuelle à la personne.

Dans les deux cas, individuel ou collectif, l'accompagnement renvoie à un travail sur le terrain dans les milieux de vie, c'est-à-dire à une intervention hors des murs d'établissements (Boucher et al., 2017) ou à un service de proximité (Morin et al., 2015; MSSS, 2023) réalisé dans des territoires vécus (Caillouette et al., 2009). La proximité se définit spatialement en « référence aux lieux de la prestation des services » et relationnellement à « une approche personnalisée, qui prend compte de l'utilisateur plutôt que de son problème » (MSSS, 2023, p. 4). Un parallèle peut être fait avec l'approche par les forces que l'on retrouve en sciences infirmières (Gottlieb, 2014) et en travail social sur la santé mentale (Khoury et Chaput, 2021), approche fondée sur les forces plutôt que les déficits, avec comme fondements d'être centrée sur la personne, basée sur les aspects relationnels, favorable au pouvoir d'agir et misant sur les capacités et les forces innées (Gottlieb, 2014). Nous reviendrons plus loin sur cette convergence (Figure 1).

Le travail de proximité au cœur des espaces vécus prend historiquement au Québec la double figure du « travail de rue » et du « travail de milieu ». L'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2009) définit en effet le « travail de rue » comme ressortant d'une « visée davantage individuelle » pour répondre aux « besoins exprimés » des personnes, et « le travail de milieu » d'une « visée davantage collective » en réponse aux « besoins d'un groupe ou d'un milieu » (Agence, 2009, p. 24). Dans ce dernier cas, la cible d'intervention devient le milieu de vie et les projets potentiels que l'on pourrait y développer. En ce qui nous concerne, pour aborder successivement ces deux aspects du travail de proximité du soutien communautaire en habitation, nous parlerons de « l'accompagnement individuel des personnes » et de « l'accompagnement collectif des milieux de vie ».

Mais avant d'aborder le soutien communautaire de l'accompagnement individuel, il est important de prendre le temps de distinguer cet accompagnement des services publics, car le soutien communautaire individuel vise à faciliter l'accès aux services publics, et non de pallier leur absence ou détérioration.

La détérioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics est une menace pour le travail de soutien communautaire, car sa fonction est de faciliter leur accès. Voyons d'abord comment des personnes intervenantes rencontrées et le cadre de référence sur le soutien communautaire (Québec, 2022) insistent pour différencier la responsabilité du soutien communautaire de celle des services publics. Les propos suivants traduisent bien ce que nous avons entendu à maintes reprises dans nos entrevues de groupe :

Les intervenants ne doivent pas devenir des travailleurs sociaux et [se faire] domper les responsabilités des intervenants des réseaux. ... Vraiment un rôle d'animation de milieu, de création d'un milieu de vie, la personne en soutien communautaire est dans le milieu de vie On n'est pas dans l'individuel, on est dans le collectif. Il va avoir les yeux et va l'accompagner [la personne locataire] dans les services au lieu de dépérir. Le rôle est de l'amener à aller chercher les services. L'intervention communautaire est un complément au réseau de la santé, on va ramener la personne au service. (Personne intervenante, Montréal)

Le cadre de référence sur le soutien communautaire (Québec, 2022) insiste lui aussi à différencier le soutien communautaire des services publics :

Le SCLSC [soutien communautaire en logement social et communautaire] présente un caractère préventif et favorise une intervention précoce. Il est important de préciser qu'il est distinct des services offerts habituellement par les établissements du RSSS [Réseau de la santé et des services sociaux], mais qu'il les complète. Ainsi, le SCLSC ne vient pas suppléer les services directs aux personnes qui relèvent de la responsabilité des établissements du RSSS, comme les services de soutien à domicile, le suivi intensif dans le milieu, les interventions psychosociales ou le soutien à intensité variable (Québec, 2022, p. 9).

Comme nous le verrons en abordant la question des inégalités sociales en santé, le soutien communautaire d'accompagnement individuel a pour but de permettre aux personnes locataires d'avoir accès aux services auxquels ils ont droit. Cependant, dans le réel, faute de services extérieurs adéquats, les personnes intervenantes en viennent parfois à des activités qui se rapprochent de la prise en charge qui les éloignent de leur mandat de soutien communautaire. Par exemple, une intervenante nous dit :

C'était du suivi intensif au quotidien. Donc la personne qui avait besoin d'aide toutes les semaines, tous les mois, qui avait besoin de se faire appeler, car elle est anxieuse, et là, elle a perdu son intervenante, qui en principe, l'appelle sur une base régulière. Il a comme fallu pallier à ça un peu et cela a paru. (Personne intervenante, Chaudière-Appalaches)

Une autre personne intervenante en soutien communautaire signale combien la détérioration d'accès aux services publics complexifie le travail de soutien communautaire :

Les gens qui ont le plus besoin de ces services-là, souvent ils ont déjà une perte de confiance envers le système qui les fournit ces services-là, parce qu'ils ont vécu déjà un roulement d'intervenants par exemple, ou alors des listes d'attente très longue. Ils développent l'impression que ça sert à rien. ... Puis si je prends les travailleurs du CLSC ..., ils ont toujours un contrôle très fort sur leurs propres fonctions de travail, là. Ils peuvent être en assignation temporaire, là. Ils peuvent se ramasser tout d'un coup avec des dossiers supplémentaires parce qu'un ou une collègue est parti en congé maladie, congé de maternité. Des fois, y a beaucoup d'instabilité Le milieu communautaire n'a pas les ressources pour tout compenser ça. (Personne intervenante, Bas-Saint-Laurent)

Retenons que le soutien communautaire peut jouer son rôle de passerelle vers les services publics ou communautaires en autant que ceux-ci existent et sont accessibles. Leur absence oblige à répondre à des besoins qui ne sont pas la responsabilité du soutien communautaire, ce qui entrave son rôle de facilitateur d'intégration sociale. Définissons maintenant ce soutien communautaire comme un pont d'accès aux services publics ou communautaires.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES PERSONNES

Le travail d'accompagnement individuel en soutien communautaire se veut un accompagnement

punctuel de personnes locataires selon trois finalités, soit la facilitation d'accès aux services, la meilleure intégration au milieu résidentiel par l'exercice du pouvoir d'agir et l'évitement de la détérioration du milieu de vie comme ensemble résidentiel.

La facilitation de l'accès aux services publics ou communautaires dont la personne a besoin pour son développement ou le maintien de sa santé représente un aspect central de l'accompagnement réalisé grâce au soutien communautaire. À ce titre, le soutien communautaire est un pont :

On est un tiers présent neutre, pour au besoin la guider [la résidente] ou y aller avec elle. [C'est] le rôle du pont entre les besoins et les ressources du milieu, un pont qui peut être proactif. (Personne intervenante, Montréal)

En facilitant l'accès aux services auxquels les personnes ont droit, ce pont contribue à réduire les inégalités sociales en santé. Les populations locataires en logement public (HLM), en habitation communautaire (OSBL - H) et également en coopérative d'habitation (CH) sont en grande mesure des personnes éprouvant la pauvreté ou une vulnérabilité sociale ou culturelle. Comme nous l'avons vu, plusieurs d'entre elles, étant donné leurs faibles ou modestes revenus, sont éligibles au programme de soutien au logement (PSL) ou à une subvention du programme HLM. De plus, cette population subit souvent des processus d'isolement, de marginalisation ou de stigmatisation sociaux :

C'est des gens à faibles ou modestes revenus en général, là, et ça crée d'autres besoins aussi, parce que la pauvreté, ça crée l'isolement beaucoup, ça crée une absence d'accès à beaucoup de ressources, la culture, l'alimentation, les loisirs, donc toute ça, ça devient aussi des besoins des personnes, là, d'avoir besoin de services, de aussi connaître les services de leur communauté environnante, pis de s'intégrer parce que je pense que comme je disais tantôt un des principaux problèmes en situation de pauvreté, c'est l'isolement. (Personne gestionnaire, Capitale-Nationale)

Comme le souligne la Chaire sur les inégalités sociales en santé de l'Université de Montréal (Chaire, 2023), les populations vulnérables rencontrent beaucoup plus de barrières d'accès aux services sociaux et de santé que le reste de la population alors qu'elles ont le plus besoin de ces services. Les pratiques de soutien communautaire cherchent à répondre à ce paradoxe en mettant les locataires éprouvant des difficultés en contact avec les services, les programmes et les ressources pouvant les aider.

Cette mise en lien avec les services passe par l'établissement d'un lien de confiance. Comme le souligne une personne intervenante de l'Outaouais, le soutien communautaire veut dire avoir « des références, beaucoup de références » et mettre les personnes « en contact avec un intervenant du CLSC ou d'un organisme communautaire », et il sous-entend la présence d'un lien de confiance. Or, comme nous le dit cette personne intervenante :

C'est pas simple faire confiance, c'est vraiment pas simple. ... Les amener à comprendre qu'est-ce que l'intervenant du réseau peut faire, c'est quoi son rôle, puis des fois de les accompagner dans ça pour vraiment l'aider [la personne] à se faire confiance ou [faire confiance] à l'intervenant. (Personne intervenante, Outaouais)

L'accompagnement individuel vise également la meilleure intégration possible au milieu résidentiel. La personne intervenante que nous venons de citer fera valoir qu'elle intervient auprès de personnes locataires pour les aider à « créer des liens sécurisants » avec leur voisinage, à « trouver des solutions à leurs problèmes », à briser leur isolement, à « prendre la parole en groupe », à « exprimer leurs idées ou leurs besoins », ou encore à organiser ou participer à des activités telles que « prendre l'autobus ensemble pour aller voir un film ». Ces actions se déclinent à divers niveaux sous la forme d'agentivité et de pouvoir d'agir accrus. Mais au-delà du quotidien, ajoute cette personne, ce sont parfois des besoins auxquels il faut répondre dans l'urgence, des besoins « plus au niveau de la santé mentale : les aider à recadrer des perceptions ou des délires ou des... Ça peut aller jusqu'à la psychose, des idées suicidaires ou des choses comme ça ». Il peut s'agir également de répondre à « des besoins physiques très concrets : la personne a eu une rechute de jeu, puis là ... elle n'a pas d'argent »; une autre personne a besoin de « faire des ententes de paiements de loyers parce [qu'elle] n'a pas pu payer son loyer ».

Dans ces exemples d'aide à la personne, il est important de comprendre que ces interventions visent également à éviter la détérioration du milieu de vie de l'ensemble des personnes qui occupent cet espace résidentiel. Il s'agit ici de la troisième finalité que nous identifions au travail d'accompagnement individuel de soutien communautaire. En présence de problèmes de sécurité, de santé mentale ou de relations, l'accompagnement de la personne locataire devient du même coup une intervention pour préserver ou développer la qualité du milieu de vie de l'ensemble des personnes partageant l'immeuble ou le complexe d'habitation. Toutefois, tel que nous le dit une autre personne intervenante, il est important d'éviter le surnombre de personnes avec des problèmes spécifiques, ce qui pourrait avoir lieu en certains endroits où se côtoient une diversité de problématiques contribuant à accroître la complexité :

C'est qu'il y a une pression de plus en plus pour desservir des gens avec des besoins spécifiques, des fragilités particulières. Tout ça finit par colorer aussi le type de milieu de vie qu'on construit, l'environnement social des gens. ... Si t'as une personne qui a un peu de la misère avec ses relations dans un immeuble de trente logements où la plupart sont quand même capables de faire la part des choses, pour intervenir un petit peu, ça va bien aller. Mais si la moitié du monde ont toutes chacun leur petite obsession ..., là, l'ambiance se dégrade et tout le monde le sent. Puis même les gens qui normalement iraient bien finissent par faire, « Voyons c'est donc ben pas un bon milieu dans lequel je vis ». Fait que le moral décline, puis là l'effort d'empathie décline. Fait que ça fait un cercle vicieux. Fait que finalement tu es obligé d'y mettre beaucoup d'énergie pour remettre la qualité de vie dans ton milieu. (Personne intervenante, Bas-Saint-Laurent)

Cette conscience de l'interdépendance entre la qualité des milieux de vie et le bien-être des personnes locataires est un trait distinctif de la pratique du soutien communautaire, d'où la place centrale en son sein de l'intervention collective.

L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES MILIEUX DE VIE

Nous définissons la dimension collective de l'intervention de soutien communautaire sous deux aspects : il s'agit d'abord d'une action dans les milieux de vie ordinaires des personnes locataires

pour en faire des lieux favorables à l'exercice du pouvoir d'agir par la stabilité résidentielle; ensuite, pour atteindre ce but, il s'agit d'établir des stratégies de création du lien, de formation des acteurs et de soutien à la participation sociale et à l'action citoyenne.

La production de milieux de vie favorables à l'exercice du pouvoir d'agir par la stabilité résidentielle

Une lecture minimaliste des pratiques de soutien communautaire posera la stabilité résidentielle comme le fait pour une personne de conserver son logement le plus longtemps possible. Toutefois, comme le propose le Réseau québécois des OSBL d'habitation (Dion, 2019), la stabilité résidentielle se lie à une finalité individuelle et collective *d'empowerment*, d'inclusion et de participation sociale. Pour le soutien communautaire, la stabilité résidentielle répond à « la nécessité de soutenir collectivement des personnes vulnérables ou qui risquent de le devenir pour leur permettre de demeurer dans un milieu de vie de leur choix, de maintenir ou d'améliorer leurs capacités ou d'éviter une détérioration de leur situation » (Dion, 2019). Le développement du pouvoir d'agir fait référence au renforcement des capacités par la valorisation de l'estime de soi, le développement de compétences, le soutien à la participation et la conscience critique (Ninacs, 2003).

Le soutien communautaire intervient dans des milieux de vie comprenant souvent des personnes en situation de vulnérabilité. Le défi est d'agir pour que ces milieux deviennent des environnements capacitants (Sen, 1999) plutôt que stigmatisants. Si l'accès à un logement social ou communautaire qui soit abordable constitue une mesure adéquate pour lutter contre les processus sociaux d'exclusion, il convient d'éviter que ces ensembles habités renvoient à « un milieu social marginalisé, peu visible et peu audible » (Demoulin et Morin, 2016) ou à un lieu stigmatisé et stigmatisant (Morin et Rori, 2007). Pour contrer ces processus possibles de marginalisation, le soutien communautaire vise la production de milieux de vie favorables à l'exercice du pouvoir d'agir, au bien-être et à la santé par la stabilité résidentielle et le développement global des personnes habitant et interagissant dans ces milieux. Après des locataires, il s'agit de créer des liens, un sentiment d'appartenance et un vivre-ensemble positif :

Désaffiliation—y a énormément de personnes qui ont pas de réseau. ... Les gens sont souvent très désaffiliés. [Le] soutien social, c'est de créer un sentiment de communauté, de rebâtir ça et ... jouer sur tous les aspects : physiques, mentales, dépendances, la COVID ... Avec l'isolement, y a de plus en plus de surdoses, plus d'isolement, [un] changement des habitudes de consommation. ... Le soutien social a la capacité de créer du lien social, vient à créer de espaces favorables à la santé mentale saine, par rapport à l'isolement ..., la détresse psychologique... Les gens sont si différents. L'hétérogénéité des milieux, ils ont en commun la pauvreté mais toutes sortes de trajectoires de vie. C'est difficile le vivre ensemble, côtoyer en ayant eux-mêmes à trouver des habiletés. Les liens de voisinage sont pas faciles. (Personne intervenante, Montréal)

Les milieux de vie peuvent ainsi devenir des environnements capacitants au sens de Nussbaum (2008), c'est-à-dire, agissant comme facilitateurs, et non entraves, à l'expression et au maintien des capacités relationnelles et collectives des personnes. Cette production de milieux de vie favorables par la stabilité résidentielle, au sens d'inclusion et de participation sociales, nous amène à

définir ces pratiques comme des pratiques de promotion de la santé et de prévention et à les lier à la théorie critique de la justice sociale de Nancy Fraser (2011).

Le soutien communautaire renvoie à des pratiques préventives plutôt que curatives. Ces pratiques, dirons-nous, tiennent du domaine de l'éthique du *care*, relatif à la vie ordinaire, plutôt que du *cure*, relatif aux soins curatifs et à la guérison (Brugère, 2022). Travailler à l'amélioration des milieux de vie empêche la détresse psychologique, d'autant plus si le voisinage doit composer avec des situations difficiles qui menacent la cohésion du milieu résidentiel :

L'autre chose, c'est des milieux qui s'animent pas par eux-mêmes. Si on pense aux personnes âgées, les bénévoles y en a de moins en moins, pas beaucoup de relève. Il finit par ne plus y avoir d'animation, ce qui entraîne une détresse psychologique. Le réseau de la santé a vécu des transformations ..., les besoins sont beaucoup plus grands que ce que les services peuvent remplir. Des gens n'ont pas de services et les voisins, le milieu lui-même, doit subvenir. ... En logement social, y a des personnes avec profils santé mentale [qui] sont sans appui particulier. C'est assez exigeant pour les voisins. (Personne intervenante, Montréal)

L'intervention ne peut alors en rester à l'échelle individuelle, mais passe souvent nécessairement par la création de liens de confiance, car l'objectif est la dynamique collective du milieu de vie :

Y a vraiment de quoi qui doit se travailler au niveau de la dynamique de groupe, à l'intérieur d'un bâtiment, pis ça peut prendre différentes formes ..., mais y doit y avoir quand même une mécanique pour gérer cette dynamique-là, collective, surtout quand on est avec des gens qui ont des profils plus vulnérables, qui sont dans une dynamique de pauvreté, qui peuvent avoir des problématiques comme justement santé mentale, dépendance, encombrement—t'sais, nommons-les. (Personne gestionnaire, Capitale-Nationale)

Le *care* représente la « construction ou la réparation des capacités propres à un individu ou à un groupe social » (Brugère, 2022, p. 52), ce qui correspond également aux visées du soutien communautaire, c'est-à-dire, à l'inverse des processus d'exclusion, de créer des cercles de liens sociaux collaboratifs et valorisants. Le terrain référentiel d'intervention est le milieu ordinaire de vie. L'action, elle, se veut proactive, en amont des problèmes, dans une perspective de promotion et de prévention, de façon à éviter les situations de crise, de judiciarisation ou d'expulsion résidentielle. L'optique intégrée est celle de la promotion-prévention. Il s'agit de saisir une situation de fragilisation résidentielle pour créer à sa place une interaction inclusive et valorisante.

Si nous définissons le soutien communautaire en fonction de pratiques de promotion-prévention, il est avantageux de lier ces pratiques à la théorie critique de la justice sociale de Fraser (2011), qui est déjà présente dans notre devis de recherche (Lapierre et al., 2024). Selon des mesures socialement correctives ou transformatrices, il s'agit alors de lutter autant contre les situations d'injustice économique et culturelle que d'injustice politique (Lapointe, 2020). À ces injustices, la réponse demande la redistribution économique, la reconnaissance culturelle et la représentativité politique. Qu'en est-il pour le soutien communautaire? Du point de vue économique, les pratiques

de soutien communautaire sont parties prenantes d'un parc de logement social et communautaire qui permet l'offre d'un logement abordable, selon les revenus des personnes locataires, ce qui tient de mécanismes correctifs de redistribution de la richesse collective vers des personnes en processus d'appauvrissement. Du point de vue culturel, le soutien communautaire lutte pour la reconnaissance des personnes, car il vise la production de milieux de vie non stigmatisés qui sont favorables à l'exercice du pouvoir d'agir individuel et collectif, au bien-être, à la qualité de vie et à la santé, au moyen de la stabilité résidentielle et du développement global des personnes. Du point de vue politique, le soutien communautaire a le mandat d'appuyer les instances démocratiques représentatives des personnes locataires. Nous pensons ici aux associations de locataires et aux comités consultatifs des résidents (CCR) dans les immeubles à loyers modiques, aux comités de locataires dans les habitations communautaires (OSBL-H) et aux conseils d'administration composés de personnes locataires dans les coopératives d'habitation.

En encourageant les échanges et les délibérations, ces structures associatives et représentatives favorisent l'émergence de visions partagées qui dépassent les intérêts particuliers et autorisent le développement de capacités d'action en commun. À ce titre, Fraser (2011) présente le concept d'espaces publics alternatifs ou subalternes. Ces espaces associatifs et discursifs permettent de développer de nouvelles représentations sociales valorisantes de soi. Comme l'indique Ferrarese dans l'introduction au livre de Fraser, « Les espaces publics sont également des lieux où s'expriment et se forment les identités sociales », des « arènes publiques discursives » où « les identités sociales se construisent, se déconstruisent et se reconstruisent » (Ferrarese dans Fraser, 2011, p. 9). Pour faire du logement social un réel outil d'inclusion et de justice sociale (Lapierre et al., 2022), il importe que leurs lieux résidentiels permettent aux personnes locataires de créer des représentations positives de soi à l'abri des stigmates sociaux. Sur ces reconstructions identitaires, une personne intervenante dit :

Ils réussissent à venir avec nous autres au musée et à développer les qualités de locataire en logement social. Il y a vraiment une question d'identité là-dedans. Ils changent d'identité. Je ne sais pas comment ..., mais il y a un rôle social qui se développe. Par la suite, quand la personne s'en va dans sa famille à Noël, ben là elle a quelque chose à dire. Le beau-frère fait pas juste dire « Oh toi tu fais rien dans la vie ». Ben non, il est président de l'association des locataires ou il est représentant des locataires ou il participe à une collective. Il y a un regard chez la famille qui change chez la personne. C'est vraiment quelque chose d'important qui est pour moi essentiel dans mon travail. (Personne intervenante, Outaouais)

D'un point de vue collectif, le soutien communautaire peut avantageusement se comprendre en lien avec la théorie critique de la justice sociale de Fraser, notamment sur les plans culturels et politiques. Il procède d'une volonté de produire des milieux de vie propices à des dynamiques de reconnaissance et de représentativité, libératrices d'identités positives de soi, donc d'une promotion de milieux de vie favorables au pouvoir d'agir. De même, il importe de placer ces pratiques du côté de la prévention, c'est-à-dire d'une action sur les milieux de vie, pour empêcher l'aggravation de

facteurs de risque et de détérioration afin qu'à l'inverse ces milieux deviennent des lieux d'interactions collaboratrices ouvertes à l'inclusion et à la participation sociale.

Voyons maintenant, à travers trois principes d'intervention, comment l'accompagnement collectif en soutien communautaire, en dynamisant les milieux de vie, encourage la création de liens collaboratifs de voisinage ou de participation sociale comme stratégie d'un prendre soin des personnes.

TROIS PRINCIPES D'INTERVENTION: LA CRÉATION DU LIEN, L'AGENTIVITÉ DES PERSONNES ET LA PARTICIPATION SOCIALE ET CITOYENNE

Si le soutien communautaire collectif tient d'une finalité de production de milieux de vie favorables au bien-être et à la qualité de vie par la stabilité résidentielle, il convient maintenant de dégager, à partir des propos des personnes intervenantes rencontrées, les moyens envisagés pour atteindre cet objectif. Trois stratégies d'action nous semblent significatives pour produire ces milieux de vie favorables, soit : mettre les personnes en lien, les situer comme acteurs de leur vivre ensemble et les former à la participation sociale et citoyenne pour renforcer les capacités de ce vivre ensemble.

La création de liens : vecteur du sentiment d'appartenance

La création des liens entre les personnes locataires est, pourrions-nous le dire, la stratégie principale pour créer des milieux de vie favorables à la santé et au développement, par les synergies qu'entraîne un sentiment d'appartenance. Il s'agit de favoriser ces liens à diverses échelles—par exemple, celle de petits groupes et celle de groupes entre eux—et stimuler ainsi la connexion sociale afin de constituer un relationnel protecteur des personnes :

On va faire toutes nos petites bulles, et on va faire nos autres activités pour que vraiment ils viennent créer un lien « tout le monde ensemble » pour que ça fasse une unité. Pour que, quand il y en a un qui file pas, ben y a une relation, donc les autres s'en aperçoivent, descendent au bureau, viennent m'en avertir. Après, c'est moi qui vais aller faire l'intervention pour savoir ce que ça prend comme soutien, mais on essaie de tout mettre ça ensemble, une grosse famille, pour que chacun se sente à sa place. On fait tous un p'tit quelque chose pour qu'ils se sentent utile—selon leurs capacités, bien évidemment, mais c'est plus ça qu'on priorise. (Personne intervenante, Chaudière-Appalaches)

Cette personne intervenante insiste de plus que le lien à créer prend pour base l'utilité de la personne, plus précisément le sentiment qu'elle a d'être utile et d'avoir sa place dans l'ensemble. Nous verrons plus loin qu'induire cette posture d'acteur chez les personnes locataires constitue un objectif central du soutien communautaire.

Il y a donc cette idée de créer des activités pour engendrer un lien d'appartenance afin qu'une personne ne soit pas isolée et, en cas de besoin, afin qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement et au bout du compte retrouver sa place dans l'ensemble. Mais un processus inverse est possible aussi, lequel consiste à bâtir des liens autour d'une personne fragilisée :

Prendre une marche avec les personnes au lieu de faire la fameuse rencontre de crise de résolution de problèmes dans mon bureau—je vais marcher avec la personne. Puis là,

oups, on croise un autre locataire, puis là on parle ensemble Son voisin il arrive, puis ça lui arrive à lui aussi d'avoir des idées paranoïaques, de vivre de l'insécurité. Après ça, mon rôle devient « C'est ben moins lourd pour moi ». La communauté va aider la personne avec cette paranoïa-là. Il se développe un réseau de soutien supplémentaire. (Personne intervenante, Outaouais)

Cette personne intervenante utilise sciemment l'espace ordinaire et informel du milieu de vie pour effectuer son intervention avec intention, et simultanément, pour renforcer ce milieu de vie dans ses capacités relationnelles. L'intervention, en raison du choix de lieu, est en même temps une aide à la personne et une contribution à la production d'un milieu de vie solidaire. Le milieu de vie, au moyen de ses capacités relationnelles, devient un espace collectif plus apte à faire augmenter le bien-être, la qualité de vie et la santé. Et encore là les personnes locataires, grâce aux liens produits et vécus entre elles, sont amenées à jouer des rôles de partenaires dans les dynamiques plutôt que de bénéficiaires.

Rejoindre les personnes dans leur milieu de vie ordinaire, en suscitant des occasions de rencontre, renforce la cohésion de ces milieux de vie. À ce titre, une autre personne intervenante dit :

Pour moi, [avec] le soutien communautaire ..., on rejoint des personnes dans leurs milieux, à leur rythme, de différentes manières, en offrant des occasions de rencontre, de les brancher aux ressources, de les accompagner. (Personne intervenante, Montréal)

Il s'agit de créer des liens, et ce, au sein même des milieux de vie. Il faut relier les personnes aux ressources dont elles ont besoin, mais également aux personnes ou groupes formant leur milieu de vie. Brancher les personnes aux ressources peut se lire également selon un horizon progressif de participation sociale :

Il faut inclure le collectif dans nos interventions individuelles Mon rôle, c'est pas de faire de l'intervention individuelle, c'est de faire juste du collectif. Mais je pense que ça prend un équilibre. Je peux pas faire du collectif si la personne a faim. ... On va accompagner la personne à répondre à ce besoin primaire là, puis par la suite on l'invitera à participer au collectif. (Personne intervenante, Outaouais)

Les deux objectifs sont interreliés. Il y a un besoin de combler les besoins particuliers de la personne, ce qui permettra d'établir un lien de confiance et l'expression particulière de soi dans des activités collectives :

L'importance de l'invitation, l'importance d'accueillir la personne dans ses besoins puis de l'emmener tranquillement vers des activités plus collectives, et après ça de l'emmener à participer—pas juste consommer l'activité, mais participer. (Personne intervenante, Outaouais)

La production du lien social est au centre du soutien communautaire. Nous pouvons même faire valoir que la préoccupation de répondre aux besoins individuels de la personne et d'établir une relation de confiance avec elle est importante pour entraîner cette personne, selon ses désirs, dans

des participations plus collectives. Les personnes locataires engendrent ainsi un milieu résidentiel de vie favorable au bien-être, à la qualité de vie et à la santé, par la stabilité résidentielle et le développement global des personnes.

L'agentivité des personnes

Un autre trait des pratiques de soutien communautaire auprès des milieux résidentiels de vie est, dans l'accompagnement, de poser les personnes locataires actrices de leur développement par le développement de l'agentivité, issue du renforcement du pouvoir d'agir. C'est pourquoi on parle davantage d'accompagnement (Lapierre, 1999) que d'aide pour rendre compte des interventions de soutien communautaire. Dans la mesure du possible, le « devenir acteur » de la personne locataire (son agentivité) est ce que vise le soutien communautaire par le renforcement et le développement du pouvoir d'agir et sa nécessaire mise en action (Le Bossé, 2012) :

On essaie de nourrir le lien ensemble, de les remettre en marche pour qu'ils deviennent des acteurs—parfois, une association de locataires—pas de faire à la place mais de les aider à faire des choses, en partant de leurs milieux. (Personne intervenante, Montréal)

On voit là encore que c'est à partir de leurs milieux de vie que ce rôle d'acteur peut se développer. Le « devenir acteur » requiert des espaces où s'impliquer, être et apparaître. L'agentivité de l'action doit revenir aux personnes locataires et non à l'intervention du soutien communautaire. Ainsi, les personnes locataires ont à s'approprier elles-mêmes les activités, les projets et les lieux de socialisation. Avec la finalité du « devenir acteur », on passe du statut de personne aidée au statut de personne actrice, collaboratrice, créatrice de liens :

J'ai des expériences vraiment bénéfiques [où] les gens réussissent à changer de rôle de malade ou ... de personne défavorisée. Quand ils changent de rôle, ils commencent à participer. Puis là on les voit commencer à participer dans les activités puis à s'intégrer tranquillement, dans l'organisme d'abord, puis par la suite dans leur famille, puis ailleurs. Pour moi, ça, c'est vraiment quelque chose qui est essentiel dans le soutien communautaire. (Personne intervenante, Outaouais)

Cette préoccupation de poser et soutenir l'agentivité en formant les personnes locataires comme actrices des projets auxquels elles participent devient la source de l'intégration sociale et, au bout du compte, de la participation sociale et citoyenne. Cette expérimentation de soi comme actrice du milieu résidentiel de vie peut ensuite se transférer dans d'autres sphères de la vie.

Le soutien à la participation sociale et à l'action citoyenne

La finalité de devenir acteur dépasse la perspective individuelle. Elle est éminemment collective et relationnelle. La participation des uns motive celle des autres, les échanges deviennent ainsi possibles, de même que les espaces de réflexivité et d'action en commun. L'auto-activation des milieux de vie requiert l'émergence et la formation de leaders :

Les locataires eux-mêmes, dans leur volonté de s'impliquer, sont aussi importants. Mettons, petit immeuble de douze ... Ce leader est important pour soutenir les autres lo-

locataires dans leur implication, il devient aussi le motivateur pour les autres locataires : les faire émerger, les soutenir et en trouver d'autres, s'ils s'en vont. C'est un enjeu de trouver les leaders et de les former. (Personne intervenante, Chaudière-Appalaches)

La production de milieux de vie favorables à la connexion sociale demande d'éviter que des groupes se ferment sur eux-mêmes et empêchent d'atteindre une cohésion plus globale. Il s'agit de trouver les points d'appui à des échanges capables de projets inclusifs et d'une participation sociale et citoyenne poursuivant le bien commun. Pour cela, il faut des leaders capables de perspectives plus englobantes :

On va réussir très souvent à aller chercher des leaders qui vont se remettre en action et créer une association, ça va dynamiser le milieu. ... Penser au-delà des clivages, des sous-groupes, des cliques, ça aussi ça fait partie du vivre ensemble. Ça prend un gros travail d'accompagnement pour renverser ces dynamiques-là. ... [Des] citoyens à part entière qui continuent à faire partie, qui sont intégrés et pas en marge, ça peut se faire. On parle beaucoup de participation citoyenne : tout ce qu'on va faire, ça va les garder intégrés à la société. (Personne intervenante, Montréal)

L'accompagnement de soutien communautaire aide les personnes pour qu'elles puissent assumer de nouveaux rôles et de nouvelles expressions de soi et pour qu'elles puissent développer des compétences démocratiques et collaboratives. L'idée est d'habiliter les personnes locataires pour faciliter leur expression, leur collaboration et leur organisation collective :

On fait un café-rencontre qui est collectif encore une fois où là les gens vont choisir eux-mêmes la thématique. Puis ils peuvent soit animer ou coanimer le café-rencontre. Donc là, moi, je les habilite plus au niveau de l'animation, au niveau de l'organisation et de l'animation. (Personne intervenante, Outaouais)

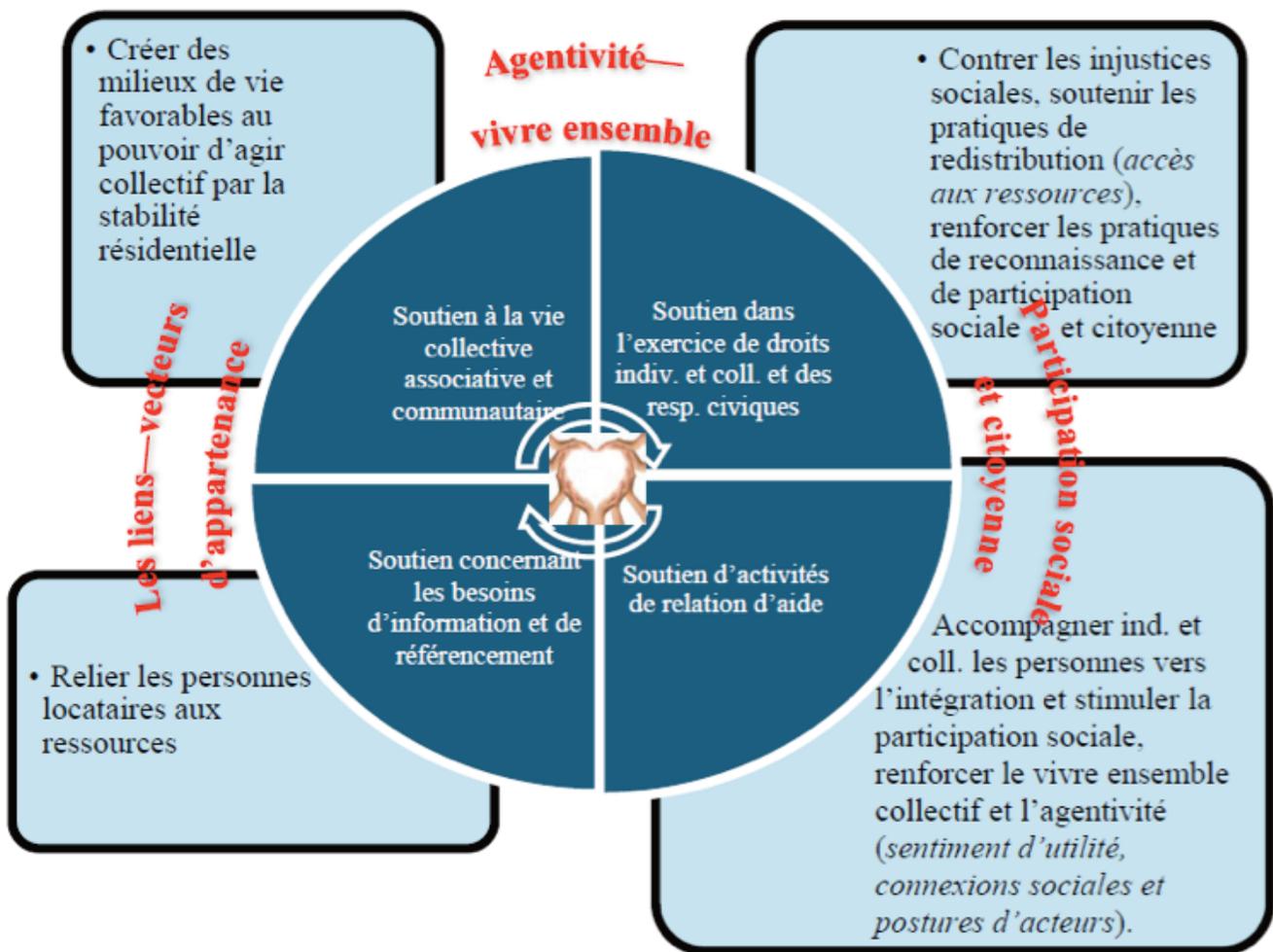
Dans la perspective des propos analysés, nous voyons somme toute que favoriser la participation citoyenne correspond à favoriser la création de liens de partenariat et d'encouragement des personnes locataires afin que celles-ci deviennent les actrices de leur développement. La visée est de fonder un relationnel actif entre les personnes locataires, de les épauler pour qu'elles puissent devenir actrices de participation sociale et citoyenne capables de jouer des rôles de facilitation dans des dynamiques de groupe, d'action ou de réflexion collectives. Dans l'approche collective de soutien communautaire, on perçoit les personnes accompagnées comme se réappropriant la capacité d'agir sur leur milieu de vie afin d'en faire un lieu favorable au bien-être, à la qualité de vie et à la santé et au développement tant individuel que collectif. À vrai dire, si le soutien communautaire agit comme pont entre les personnes locataires et les services publics ou communautaires, il vise également à produire des liens entre les personnes locataires pour assurer le bon voisinage tout en préservant ou développant les capacités relationnelles et partenariales des milieux de vie. La stabilité résidentielle offerte en logements subventionnés avec des services de soutien communautaire permet de créer des milieux de vie qui sont des sources de valorisation et de connexions sociales diversifiées à différents niveaux et de reconnaissance positive de soi, et ce, tant au niveau individuel que collectif.

CONCLUSION

Dans ce texte, nous avons défini le soutien communautaire d'accompagnement individuel et collectif en le rattachant à la théorie de la justice sociale de Nancy Fraser, à l'éthique du *care* et au développement du pouvoir d'agir de même qu'à la stabilité résidentielle. Cette dernière, on peut la comprendre grosso modo comme un soutien collectif à des milieux résidentiels de vie pour permettre aux personnes qui y habitent de « maintenir ou d'améliorer leurs capacités ou d'éviter une détérioration de leur situation » (Dion, 2019).

Pour synthétiser notre travail, illustrons-le dans un schéma où, à partir du nouveau cadre de référence sur le soutien communautaire (Québec, 2022, p. 10–11), nous plaçons les quatre grandes catégories descriptives des activités du soutien communautaire au centre, en bleu, pour ensuite les traduire en fonction de nos développements à partir de l'analyse de propos de personnes intervenantes et gestionnaires extraits de nos entretiens de groupe.

Figure 1 : Perspective synthèse d'un soutien communautaire d'accompagnement à la production de lieux résidentiels de vie favorables au maintien, ou à la non-détérioration, des capacités des personnes locataires en logement social ou communautaire.



Source : Lapierre, J. et Caillouette, J. (2024).

Les pratiques de soutien communautaire en logement social et communautaire (PSCLSC) avec les personnes locataires participent d'un travail de proximité qui intègre autant des dimensions d'accompagnement individuel que collectif, dans un but d'inclusion et de justice sociale ainsi que de développement du pouvoir d'agir et de stabilité résidentielle.

REMERCIEMENTS

Cette recherche a été financée par la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* et le *Fonds de recherche du Québec—Société et culture (FRQSC)*.

Nous tenons à remercier pour leur appui financier les partenaires de l'Action concertée (Projet 2020-0EBR-281251).

Rapport final : Lapierre, J., Caillouette, J., Leblanc, N., Provencher, V., Boucher, J., et Robichaud, F. (2024). *L'expérience d'habiter son logement subventionné : besoins et pratiques de soutien communautaire comme piliers du renforcement du pouvoir d'agir, de l'entraide et de la solidarité dans la communauté*. Rapport final FQRSC – Projet 2020-281251.

Action concertée : Les besoins de soutien communautaire des personnes vivant en logement subventionné. Projet de recherche financé par les partenaires de l'Action concertée : La Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Fonds de recherche du Québec—Société et culture (FRQSC). Lapierre, J., Caillouette, J., Leblanc, N., Provencher, V., Boucher, J., Robichaud, F., Jetté, C., Bourque, M., Guillaumie, L., Dupéré, S., Roch, G., Vissandjée, B., et Fontan, J.-M. Québec : Université Laval, p. 59.

RÉFÉRENCES

- Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. (2009). *Cadre de référence pour le travail de proximité au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Gouvernement du Québec. URL : <http://www.santecom.qc.ca/bibliothequevirtuelle/hyperion/9782921247641.pdf> [22 mars 2024].
- Bergeron-Gaudin, J.-V. et Jetté, C. (2021). *Le transfert de l'innovation sociale : le cas du soutien communautaire en logement social au Québec*. Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Boucher, Y., Grenier, J. et Bourque, M. (2017). Repositionnement des travailleuses sociales: un travail hors les murs à partir d'un modèle d'intervention concertée. *Intervention* 146, 7–23.
- Bourque, D. (2017). Partenariat et intervention collective : deux avenues de renouvellement du travail social. *VST—Vie sociale et traitements*, 134(2), 30–37.
- Brugère, F. (2022, octobre). Réparer les capacités. *Éthique du care et travail social*. *Esprit* 10, 47–54.
- Caillouette, J., Garon, S., Dallaire, N., Boyer, G. et Ellyson, A. (2009). *Étude de pratiques innovantes de développement des communautés dans les sept Centres de services de santé et de services sociaux de l'Estrie: analyse transversale de sept études de cas*. Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQÀM). (2023, 28 février). *Comment éviter de reproduire des inégalités au sein des services publics? Infolettre Chaire RISS*. URL : <https://chaireriss.uqam.ca/webinaire/webinaire-comment-eviter-de-reproduire-des-inegalites-au-sein-des-services-publics-la-question-de-laccessibilite-dans-les-services-en-sante-et-services-sociaux/> [22 mars 2024].
- CIRIEC-Canada. (s. d.). *Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives*. URL : <https://ciriec.ca/> [22 mars 2024].
- Demoulin, J. et Morin, P. (2016). Les locataires des HLM à la première personne : le récit comme acte scientifique et politique. *Sociologie et sociétés*, 48(2), 285–304. DOI : <https://doi.org/10.7202/1037725ar>

- Dion, B. (2019, 3 avril). *Le soutien communautaire en logement social et communautaire: bilan de 10 ans de pratique*. Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et Fédération régionale des OBNL en habitation de Québec-Chaudière-Appalaches (FROHQC). URL : https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2019/01/dionfr_supportive-housing.pdf [22 mars 2024].
- FRAPRU. (2022). *Les crises du logement au Québec. Bulletin 141*. URL : <https://www.frapru.qc.ca/les-crises-du-logement-au-quebec/> [22 mars 2024].
- Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Gaudreau, L. (2022). Aider le marché plutôt que s'y soustraire. *Revue Possibles*, 46(1), 42–49.
- Gottlieb, L.N. (2014). Strengths-based nursing: A holistic approach to care, grounded in eight core values. *American Journal of Nursing*, 114(8), 24–32.
- Khoury, E. et Chaput, M. (2021). L'approche par les forces en santé mentale : entre confrontation et découverte sur le terrain. *Intervention* 153, 43–60.
- Laflamme, V. (2019, 26 avril). Les réels responsables de la crise du logement. *La Presse*. URL : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-04-26/les-reels-responsables-de-la-crise-du-logement> [22 mars 2024].
- Lapierre, J. (1999). *Évaluation de l'Émancipation chez les participantes à un programme d'accompagnement prénatal en milieu de pauvreté* [thèse]. Montréal : Université de Montréal.
- Lapierre, J., Caillouette, J., Leblanc, N., Provencher, V., Boucher, J. et Robichaud, F. (2024). *L'expérience d'habiter son logement subventionné : besoins et pratiques de soutien communautaire comme piliers du renforcement du pouvoir d'agir, de l'entraide et de la solidarité dans la communauté*. Rapport final FQRSC, Projet 2020-281251.
- Lapierre, J., Philibert, L., Bou-Malhab, P., Gagnon, M.-P., Caillouette, J., et Kankindi, B. (2022). Mimosa du quartier : pouvoir d'agir, justice sociale et humanisation des pratiques auprès de femmes immigrantes en situation de pauvreté. Dans P.-A. Lapointe et M. D'Amours (dir.), *Innovations sociales et justice sociale au regard de la théorie critique de Nancy Fraser* (pp. 77–129). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lapointe, P.-A. (2020). *La théorie critique de Nancy Fraser*. Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance: invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*. Québec : ARDIS.
- MSSS, ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité—cadre de référence*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Morin, P., Allaire, J.-F. et Bossé, P.-L. (2015). *Intervention de proximité en CSSS : une pratique de pointe du CSSS-IUGS. Un guide d'accompagnement*. Centre de santé et de services sociaux, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.
- Morin, P., et Rori, J. (2007). Réfugiés en milieu HLM : la trappe sociale plutôt que l'intégration. *Intervention* 126, 53–61.
- Ninacs, W. (2003). *Empowerment : cadre conceptuel et outil d'évaluation de l'intervention sociale et communautaire*. URL : https://praxis.encommun.io/media/notes/note_8620/a22_ninacs_cle_csctl_empowerment_20036985.pdf [22 mars 2024].
- Nussbaum, M. (2008). *Femmes et développement humain : l'approche des capacités*. Camille Chaplain, trad. Paris : Éditions Des femmes Antoinette Fouque
- Québec, Gouvernement du Québec. (2022). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Direction des communications.
- Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique : développement, justice et liberté*. M. Bessières, trad. Paris : Éditions Odile Jacob.

LES AUTEUR.E.S

Jacques Caillouette est professeur titulaire à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke. Courriel : Jacques.Caillouette@USherbrooke.ca .

Judith Lapierre est professeure titulaire de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval. Courriel : judith.lapierre@fsi.ulaval.ca .